

# 3<sup>ème</sup> rapide du CUBE ! 2024

## REGLEMENT

### Article 1

Le « 3<sup>ème</sup> rapide du CUBE 2019 », homologué FFE61622 est organisé par le **Club Universitaire Bourgogne Echecs**. Il se déroule le 20 janvier 2024 à la salle Multiplex 1014 Avenue du XXI<sup>ème</sup> Siècle, DIJON (21). Le tournoi est prévu en 7 rondes avec appariements au système suisse.

Le vainqueur s'établit selon la place dans le classement général.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023 à l'exception de l'article A3. En raison d'un tournoi en cadence K.O., la directive III.4 du livre de l'arbitre (page 66) s'appliquera.

Les montants des droits d'inscription sont de 10 €uros pour les Seniors (12€ sur place) et de 5€ pour les moins de 20 ans et les étudiants (6€ sur place).

### Article 2

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés pour la saison 2023–2024. Les joueurs non licenciés sont dans l'obligation de prendre une licence B sur place au tarif en vigueur.

Soit : Licence B jeunes, nés en et après 2004=3€.

Licence B seniors, nés avant 2004 = 8€.

Les parties se joueront :

➤ En 17 min + 3 secondes/coups

**Tout joueur n'étant pas présent devant l'échiquier 5 minutes après le déclenchement des pendules sera déclaré perdant.**

### Article 3

Le contrôle des licences est obligatoire le samedi 20 janvier 2024 de 9h00 à 9h45 dans la salle de jeu. Clôture des inscriptions à 9h45. **La 1<sup>ère</sup> ronde est annoncée à 10h00.**

### Article 4

Le tournoi sera arbitré par Monsieur Michaël BOILEAU, arbitre fédéral open 2. Il sera responsable de l'établissement et de la transmission des résultats.

### Article 5

Pour le classement final le départage s'effectuera au Buchholz tronqué, cumulatif puis performance.

### Article 6

Les prix de ce tournoi ne sont pas cumulables entre eux. Les prix sont attribués au classement général. Chaque primé obtient le meilleur prix auquel il peut prétendre.

### Article 7

Toute personne ne respectant pas les règles de bienséance pendant et en dehors des parties se verra exclure de façon définitive du tournoi et des locaux. Les comportements nuisant à la charte du joueur d'échecs feront l'objet d'une demande de suspension auprès de la FFE.

Tous les portables sont interdits dans l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, bar et espaces concomitants).

Si un téléphone émet un son, son possesseur perdra immédiatement sa partie.

Si un joueur consulte tout appareil numérique (téléphone, ordinateur, tablette, I-pod, I-pad ...) durant sa partie, il perdra sa partie immédiatement.